

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT APRES UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR
L'OCCUPATION PARTIELLE D'UN ESPACE DE PROMENADE SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE
GUILVINEC-LECHIAGAT

*Le présent avis de publicité est établi en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la
propriété des personnes publiques.*

Autorité portuaire : Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice
Bénard – 29120 Pont l'Abbé

Manifestation d'intérêt spontanée : Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a
reçu une manifestation d'intérêt de la part d'un opérateur économique souhaitant occuper une partie
de l'espace promenade sur le domaine public maritime mentionné ci-dessous, pour une activité de
terrasse de bar.

Localisation : Port de Léchiagat – Passerelle de promenade

Descriptif : emplacement d'une surface de 15 m², dans la limite de la zone bleue ci-dessous



Conditions particulières d'occupation :

- Compte tenu de sa localisation, l'occupation et l'activité envisagées devront être compatibles avec les contraintes liées à l'activité du port
- Durée d'occupation envisagée : du 01 juin au 31 août 2024
- Autorisation accordée sous forme d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public délivré par Syndicat mixte des ports de pêches-plaisance de Cornouaille
- Redevance selon la grille tarifaire du domaine du Syndicat mixte (délibération du 5 décembre 2023)
- Disponibilité de l'emplacement : immédiatement à compter de l'échéance de la procédure de consultation

Modalités de la manifestation d'intérêt :

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille invite toute personne intéressée par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions susmentionnées à se faire connaître auprès du Syndicat mixte.

Les personnes intéressées devront prendre contact auprès de M Matthieu Pittet, avant le 27 mai 2024 à 12h00 – matthieu.pittet@peche-plaisance-cornouaille.fr

Date de mise en ligne sur le site internet du Syndicat mixte : le 15 mai 2024